

La liberté d'expression, pour le meilleur et pour le pire.

Michel BELIN

Membre résidant

Résumé

La liberté d'expression est la pierre angulaire de la démocratie, la mère de tous les droits. Sans elle, point d'échange, point de discussion, point de conversation avec l'autre, nulle attache pour se faire sa propre opinion. Toutes les opinions ne sont sans doute pas bonnes à dire, mais faut-il pour autant les passer sous silence ? La France et l'Europe ont bien instauré sur le plan juridique un équilibre entre ce qui est permis et ce qui présente un réel danger pour notre société en privilégiant une liberté surveillée contrairement aux U.S.A..

Pendant très longtemps, la liberté d'expression ne pouvait justifier la commission d'un délit pénal ; de nos jours une infraction peut être légitimée ou simplement neutralisée au nom de la liberté d'expression.

« Seule l'appel à la violence, à la haine ou à l'intolérance constitue une limite à ne dépasser en aucun cas dans le cadre de l'exercice de la liberté d'expression »¹ mais on voit bien que ce système a ses limites.

Il faut apprendre me semble-t-il, à vivre avec ce qui peut nous heurter ou nous choquer, en fin de compte sans censure. On ne peut pas de toute manière empêcher les propos haineux d'exister. Le plus important est qu'ils puissent être reconnus comme n'ayant aucune influence. Porteurs de valeurs qui doivent irriguer notre démocratie, faisons en sorte que nos propos soient dominants et délégitiment ceux qui sont indignes. Ce n'est pas en les sanctionnant qu'on les fera taire mais en les confrontant, en démontrant pied à pied que leur théorie est nocive. La parole reste l'alternative la plus sûre à la violence. Rien ne serait pire que de garder le silence qui pourrait valoir acceptation.

Pourtant il est des cas où garder le silence peut être la meilleure réponse à des attitudes de haine, de meurtrier. Ainsi après les attentats contre le journal satirique « Charlie hebdo », des millions de personnes dont une cinquantaine de chefs d'état étrangers ont défilé en France, dans le silence pour faire entendre leur colère et leur révolte. Un silence assourdissant face aux tirs d'armes à feu, « un silence fait de paroles qu'on n'a pas dites »

Et si la liberté s'expression n'était pas aussi la liberté de se taire ?

*

¹ CEDH Cnews c/France 7-11-2023 §31